

ARKEMA



**POLITIQUE  
DES DROITS HUMAINS**

# POLITIQUE DES DROITS HUMAINS

Arkema est attaché au respect des droits humains et aux libertés fondamentales tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et entend les placer au cœur de ses activités.

Le Groupe s'attache ainsi, dans la conduite de ses activités, à prévenir les atteintes aux droits humains qui pourraient être subies par ses collaborateurs, ceux de ses fournisseurs, sous-traitants ou autres parties prenantes et y remédier si besoin.

En 2006, Arkema a adhéré à la Charte mondiale du *Responsible Care*<sup>®</sup>, l'engagement volontaire des industries chimiques pour l'amélioration de la protection des personnes en termes de sécurité, de santé et d'environnement, tout au long de la chaîne de valeur. De la même manière, en 2014, Arkema s'est engagé à respecter les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU, engagement que le Groupe renouvelle chaque année au travers de sa *Communication on Progress*.

## L'engagement d'Arkema se traduit par :

- Le respect des règles internationales applicables, des lois nationales et des normes en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités.
- Une évaluation régulière des risques en la matière, pouvant être générés par ses activités.
- Un dispositif d'alerte ouvert aux parties prenantes, tant internes qu'externes.
- La mise en place de mesures correctrices lorsque cela est nécessaire.
- Une logique de progrès permanent de ses pratiques s'appuyant sur des processus et des actions de formation.
- Un programme d'évaluation et de dialogue avec ses fournisseurs et sous-traitants en vue de promouvoir le respect des droits humains.
- Une communication transparente sur les efforts du Groupe en la matière.

NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL



**Thierry Parmentier**  
Directeur général Ressources humaines  
et Communication

# CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE

Dans le cadre de ses engagements sociétaux, Arkema entend exprimer clairement sa volonté de mener une politique en faveur des droits humains.

Cette politique s'appuie sur les textes suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- la Déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- le Pacte Mondial des Nations Unies ;
- les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- la Charte *Responsible Care*<sup>®</sup> portée par l'*International Council of Chemical Associations* (ICCA).

Pour mettre en pratique la présente politique, le Groupe élabore des procédures opérationnelles destinées à créer un environnement propice au respect des droits humains et visant à prévenir, identifier et remédier aux violations qui y seraient portées.

La politique des droits humains s'appuie sur un ensemble de politiques et chartes du Groupe, notamment la charte d'engagement sociétal d'Arkema, son *Code de conduite et d'éthique des affaires* et son *Code de conduite des fournisseurs*.

La présente politique a vocation à régir les relations du Groupe avec ses parties prenantes, et en particulier ses collaborateurs, fournisseurs et sous-traitants, clients et autres partenaires commerciaux, ainsi que ses interlocuteurs privés et publics dans les territoires d'implantation.



## ENGAGEMENTS

Arkema place la santé et la sécurité de son personnel et de celui des entreprises extérieures intervenant sur ses sites au cœur de ses engagements et considère que tous les accidents du travail sont évitables.

Arkema s'oppose à la traite des êtres humains, au travail forcé ou obligatoire ainsi qu'au travail des enfants, quel que soit le pays où le Groupe exerce son activité. Dans ce cadre, Arkema travaille avec ses sous-traitants et fournisseurs pour éviter d'être exposé indirectement à ces pratiques.

Arkema encourage la diversité et applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des discriminations.

Arkema s'oppose à toute forme d'exploitation, d'abus, de violence et de harcèlement sexuel ou moral, tels que définis par la législation de chaque pays où le Groupe est présent.

Arkema s'engage à verser des salaires offrant des conditions de vie décentes au regard du niveau de vie et du marché du travail local.

Arkema respecte les libertés fondamentales des salariés, comme les droits d'association et d'expression, le droit à la négociation collective et veille à l'application des lois relatives aux conditions de travail, notamment celles concernant l'amplitude de travail. Arkema s'engage à assurer le suivi des accords conclus avec les représentants du personnel.

Arkema s'engage à protéger les données personnelles de ses collaborateurs et à respecter leur vie privée.

Autour de ses sites, Arkema s'attache, par sa démarche Terrains d'Entente®, à développer des relations d'écoute et de respect avec les populations locales. Le Groupe se réfère aux bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et des équilibres locaux en matière d'utilisation des sols, de l'eau, d'exploitation des ressources naturelles locales et de protection de la biodiversité.



## GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

Dans le cadre de ses activités, Arkema a mis en place des processus pour identifier les risques d'atteintes aux droits humains, les prévenir et y remédier si elles sont avérées. À cet effet, le Groupe s'appuie notamment sur :

- une prise en compte des aspects relatifs aux droits humains dans les points de contrôles internes, les missions d'audits internes, et les opérations de croissance externe ;
- un recensement annuel des risques auprès des principales entités mené par la direction de l'Audit interne et du Contrôle interne ;
- un dialogue permanent avec les populations locales au travers du programme Terrains d'Entente® ;
- un dispositif d'alerte ouvert aux parties prenantes tant internes qu'externes.

Arkema a également mis en place des processus complémentaires afin de prévenir certains risques particuliers :

### SANTÉ, SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Le management de la santé et de la sécurité opérationnelle repose sur des outils et processus en place depuis de nombreuses années, qui sont enrichis régulièrement et prennent en compte le retour d'expérience sur :

- les analyses de risques santé et sécurité au poste de travail ;
- les actions de prévention de ces risques incluant les domaines de la pénibilité, du stress et plus largement du bien-être au travail ;
- le déploiement d'une culture sécurité ;
- les actions de terrain, dont des observations croisées et des audits ;
- les indicateurs de performances, dont le TRIR (Taux d'accidents par million d'heures travaillées) auquel est associé un objectif stratégique.

La sûreté de nos sites fait l'objet d'une gestion attentive, basée sur une prévention cohérente avec les recommandations des pouvoirs publics et sur des audits ciblés.



## SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS ET DES UTILISATEURS FINAUX

Arkema est engagé dans la démarche *Responsible Care*® et prend en compte la santé, la sécurité et la protection de l'environnement dès la conception de ses produits pour l'ensemble de leur cycle de vie. Le Groupe a mis en place une information transparente et accessible, dont la mise à disposition de fiches de données de sécurité, en vue d'une utilisation adaptée de nos produits par les clients et utilisateurs.

## FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Dans sa politique d'achats, le Groupe prend en compte les enjeux sociétaux et pour ce faire a mis en place :

- un code de conduite dédié aux fournisseurs qui exprime les attentes d'Arkema notamment en matière de droits humains ;
- la formation des acheteurs aux enjeux de responsabilité sociétale de façon à les inscrire dans leur relation avec les fournisseurs et sous-traitants ;
- un processus d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants reposant sur le programme *Together for Sustainability* (TfS), une initiative regroupant des industriels de la chimie et ayant pour objectif de développer la responsabilité sociétale le long de la chaîne de valeur.

## DISCRIMINATION

Afin de lutter contre les discriminations, Arkema a mis en place :

- une charte du recrutement s'appuyant sur des principes d'équité et de non-discrimination dans la sélection des candidats ;
- un programme de révisions périodiques des descriptions de postes et des rémunérations afin de préserver l'égalité et la cohérence au sein de l'organisation ;
- une charte Diversité et inclusion réaffirmant la politique d'Arkema en terme de diversité, d'égalité des chances et d'égalité de traitement et s'appuyant sur des mesures en faveur de la diversité internationale et de la mixité, assorties d'objectifs stratégiques ;
- des mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées et des seniors.

## GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

La présente politique est portée par le Comité exécutif d'Arkema qui s'assure de sa diffusion, les différentes régions du Groupe étant chargées de son application dans le respect des lois applicables.

Un point régulier est fait au sein du comité de pilotage RSE.

Par ailleurs, les risques relatifs aux droits humains font partie du périmètre du Comité d'examen des risques du Groupe.

Ces deux comités sont composés de membres du Comité exécutif ainsi que de certains directeurs fonctionnels, acteurs de la politique RSE et de la gestion des risques du Groupe.

Le directeur du Développement Durable participe à ces deux comités et rend compte de l'activité RSE au moins annuellement au Comité exécutif et au Conseil d'administration.

## COMMUNICATION

La présente politique des droits humains d'Arkema fait l'objet d'une communication et est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Les salariés, et en particulier ceux ayant une fonction d'encadrement, sont sensibilisés au respect et à la défense des droits humains dans l'exercice de leurs missions. Cette sensibilisation doit permettre à l'ensemble des collaborateurs de mieux appréhender ce que recouvre la notion de droits humains et d'en respecter les principes tant en interne que dans leurs relations avec les tiers.

Le Groupe rend compte publiquement des principales réalisations en la matière dans son Document d'enregistrement universel.





**Siège social : Arkema**

420 rue d'Estienne d'Orves  
92705 Colombes Cedex  
France  
T +33 (0)1 49 00 80 80

DIRCOM - 4773F/12.2022/pdf - RSE - Crédit photos : Arkema - Design : Rythmic